

PRÉFACE À LA NOUVELLE ÉDITION

Plus de vingt ans après sa parution en 1992, que reste-t-il de ce livre consacré au patronat judiciaire au temps de la République romaine ? Quelle fut, quelle est encore sa place dans la bibliographie ? Quels ouvrages lui ont succédé, l'ont complété, remplacé ? Il faut pour l'évaluer, commencer par revenir aux ambitions dont il était porteur.

Le projet initial était académique. Il s'agissait de rédiger une thèse d'État, un type d'ouvrage qu'on n'écrivait qu'en France et dont le format n'avait cessé de s'amplifier tout au long du vingtième siècle sous les effets de la compétition intellectuelle qui animait les jeunes chercheurs et de leur aspiration à installer leur présence dans le milieu scientifique par quelque monument indiscutable. Pour les historiens, certains précédents faisaient référence – les 7343 pages de *Seville et l'Atlantique* par Pierre Chaunu¹ constituaient un horizon indépassable – mais n'incitaient pas à la modération. Il s'agissait d'apporter du neuf soit par l'étude de documents inédits, soit par la mise en œuvre d'une réflexion originale. Pour les historiens de l'Antiquité qui ne disposent que parcimonieusement de sources nouvelles, la deuxième démarche s'imposait et s'impose encore.

Claude Nicolet acceptait de me diriger dans cette aventure. Il était le maître, l'historien savant et novateur qui me guiderait et me permettrait d'arriver au but. Par son étude des chevaliers romains², il avait complètement renouvelé la vision que l'on avait de la société romaine républicaine. De deux points de vue. Le recours à la prosopographie lui avait permis de définir précisément le groupe qu'il étudiait et de révéler les qualifications qui le déterminaient. Elles n'étaient pas de fortune, en tout cas pas seulement, mais elles étaient de statut. Les chevaliers romains ne constituaient pas une classe comme on le croyait parfois, mais un ordre ; c'est à dire que leur position relevait d'une évaluation par une instance publique, la censure, qui classait et organisait les citoyens en fonction de leurs capacités à servir Rome et des qualités morales dont ils faisaient preuve à cet effet. Ils se distinguaient des sénateurs qui occupaient une place plus élevée dans la

¹ Publié en collaboration avec Huguette Chaunu, en 11 volumes à partir de 1955.

² *L'ordre équestre à l'époque républicaine, 312-43 av. J.-C.*, Paris, 1974.

hiérarchie des dignités et qui exerçaient le pouvoir politique, mais qui étaient soumis à d'autres contraintes déterminées par la conception que l'on avait de l'honneur du service de la cité. En conséquence, certains chevaliers romains assumaient et tiraient grand profit des responsabilités financières et des activités marchandes qui étaient supposées contraaires au statut de sénateur. Ce faisant, Claude Nicolet installait l'analyse au cœur du fonctionnement civique et subordonnait les catégories sociales apparentes aux définitions éthiques de la cité idéale.

C'était ouvrir la voie à la prise en compte des comportements publics dans l'étude et la définition des groupes qui composaient la société. Plus précisément, Claude Nicolet avait identifié parmi ses chevaliers quelques individus originaires des municipes d'Italie qui s'étaient, semble-t-il, distingués par leur éloquence et élevés par ce moyen dans la société romaine. Il m'incitait à analyser ce groupe; ce qui me menait au seuil de cette question difficile : en quoi l'art oratoire pouvait-il qualifier socialement celui qui s'y livrait ?

Parallèlement, le contexte intellectuel offrait à qui avait un peu de curiosité des perspectives nouvelles. En Histoire de la République romaine en particulier, des historiens importants constituaient d'autres modèles ou ouvraient d'autres voies. En Italie, Emilio Gabba faisait la preuve qu'une étude attentive des sources et qui prenait en compte toutes les données dans leur complexité, permettait de comprendre les pratiques et l'action des hommes politiques romains³. En Allemagne, Christian Meier dans son *Respublica amissa*⁴, un livre fondateur mais méconnu de qui n'en maîtrisait pas la langue, faisait apparaître les règles et les contraintes comportementales qui définissaient ce qu'il appelait la « grammaire de la politique »⁵. En Histoire romaine également, mais pour des périodes plus tardives, Paul Veyne fondait ses études sur une analyse sociologique des comportements⁶. Lui aussi en faisait la clé de la compréhension des relations sociales et

³ On pourrait citer parmi ses ouvrages deux qui étaient alors les plus importants, *Esercito e società nella tarda Repubblica romana*, Florence, 1973 et ses commentaires des livres 1 et 5 des guerres civiles d'Appien : *Appiani Bellorum civilium liber I*, Florence, 1958 (1967²); *Appiani Bellorum civilium Liber Quintus*, Florence, 1970.

⁴ *Respublica amissa, eine Studie zu Verfassung und Geschichte der späten römischen Republik*, Wiesbaden, 1966.

⁵ En part. p. 162-200.

⁶ En part. *Le pain et le cirque, sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, 1976.

des représentations. Enfin, dans un champ intellectuel de plus grande respiration, les analyses de Pierre Bourdieu⁷ offraient les concepts qui permettaient d'analyser les conduites culturelles et leur capacité à introduire les écarts de distinction et à établir les hiérarchies sociales.

Les outils étaient ainsi disponibles pour permettre une étude historique du patronat judiciaire. La définition de ce champ ne fut cependant pas immédiate. Le point de départ, je l'ai dit, reposait sur ce groupe d'orateurs d'origine municipale qui par leur éloquence s'étaient fait une place dans la classe politique romaine. Les étudier imposait d'en faire la prosopographie. Mais comme la question était celle de la position que l'éloquence permettait d'atteindre, il fallait déplacer la réflexion de l'étude d'un groupe statutaire (comme les chevaliers) à celle d'une pratique culturelle (l'art oratoire). Je ne pouvais donc pas limiter la recherche aux seuls orateurs d'origine municipale et devais élargir le champ à tous les orateurs de la République, et donc en fait à toute l'aristocratie sénatoriale et pour partie équestre. Cependant, pour limiter le corpus prosopographique à des dimensions raisonnables, je me contentais de l'éloquence judiciaire.

Cela faisait tout de même quelque 300 personnages dont j'entreprenais d'établir la biographie. La méthode était classique à ceci près que plus qu'à l'origine sociale, la fortune, la carrière ou la descendance, je m'intéressais aux discours prononcés, à leur succès et aux jugements que les Anciens et tout particulièrement Cicéron avaient portés sur leur éloquence. C'étaient ainsi des comportements qu'il fallait identifier et non plus des magistratures dans un cursus : reconnaître des conduites derrière des qualificatifs qui évoquaient des styles et comprendre ce code éthique qui liait les positions des uns et des autres dans la hiérarchie civique (l'âge, la place au Sénat) et dans l'agôn judiciaire (l'accusation ou la défense) à des modes d'éloquence adaptés allant par exemple de la sérénité grave à la violence pathétique. Des normes de comportement apparaissaient, qui définissaient des figures d'orateurs et laissaient entrevoir les attentes d'un public de citoyens dont on sait qu'il assistait en nombre aux grands procès politiques qui se déroulaient sur le Forum.

Cette recherche – centrale – sur la dimension sociologique du style oratoire, en imposait deux autres. La première consistait à étudier avec précision d'une part le contexte juridique et institution-

⁷ Qui accueillait en 1985, dans les *Actes de la Recherche en Sciences sociales* un article que j'avais écrit sur *Eloquentia popularis et urbanitas* (60, 1985, p. 68-71).

nel des procédures judiciaires et d'autre part les règles de l'assistance devant les tribunaux qui s'inscrivait dans une ancienne tradition de la relation entre patron et client. La seconde portait sur ce que nous appelons maintenant la culture politique. Il fallait comprendre comment les succès oratoires aux tribunaux pouvaient valoir aux yeux des citoyens une élection à une magistrature. Bien entendu, les gains de reconnaissance (*gratia*) obtenus par la défense de personnalités importants, permettaient de mobiliser des clientèles par réseaux entiers et d'obtenir des soutiens électoraux décisifs. Mais il y avait autre chose : l'orateur en prenant publiquement la parole, en accusant ou en défendant un sénateur de premier rang, tout à la fois s'engageait dans un conflit politique, développait une argumentation qui résonnait avec les tensions du moment et faisait preuve de son engagement personnel, de son intelligence, de son talent oratoire, de son courage et de sa détermination. Il était ainsi susceptible de se qualifier aux yeux du peuple pour le gouverner. La défense en justice était source de charisme politique. L'exemple de Cicéron était là pour le confirmer.

La nouveauté principale de ce livre tenait ainsi à ce que l'éloquence que l'on ne considérait guère jusque-là que comme une qualité littéraire, était étudiée dans son emploi et dans ses traits constitutifs mêmes, comme un outil de qualification politique dans le contexte précis de la société aristocratique romaine. L'intérêt se déplaçait d'une certaine valeur esthétique universelle et intemporelle qui lui était attribuée à cette position d'instrument d'action politique qui fut la sienne dans la cité de Rome au premier siècle avant notre ère.

La réception fut très diverse. Les quelques comptes-rendus qui furent publiés en témoignent. Certains de leurs auteurs comprirent les enjeux et furent convaincus de l'intérêt de la démarche. Je pourrais citer ceux de Jürgen Von Ungern Sternberg⁸ qui situait la problématique dans le contexte de la relation de patronat ou de Marie-Thérèse Rapsaet Charlier⁹ qui définissait bien le modèle et soulignait la dimension historique des évolutions qu'il avait connues. Les comptes-rendus très détaillés, rigoureux et en fin de compte très élogieux de Philippe Moreau¹⁰, de Karl Ulrich Elvers¹¹ et particulière-

⁸ *MH*, 51, 1994, p. 261.

⁹ *AC*, 65, 1996, p. 482-483.

¹⁰ *REL*, 71, 1993, p. 335-338.

¹¹ *Klio*, 78, 1996, p. 266-268.

ment du juriste Alfons Bürge¹² en reprenaient pas à pas le raisonnement tout en apportant au passage les critiques qui leur semblaient justes. J'ajouterais aussi une présentation très positive, d'Erich S. Gruen, dans l'introduction à l'édition *Paperback* de son livre *The Last Generation of the Roman Republic*¹³. Ce savant avait en effet bâti toutes ses analyses des conditions politiques des procès de la fin de la République sur les relations factionnelles que les associations entre protagonistes, entre accusé et défenseur par exemple, lui permettaient de postuler. Son approbation d'une méthode qui consistait au contraire à les subordonner à l'analyse préalable des règles de la solidarité, constituait une reconnaissance précieuse.

D'autres en revanche étaient plus critiques. Celui d'Andrew Lintott¹⁴, précis et bien argumenté, regrettait principalement que je me sois trop appuyé sur la vision que Cicéron donnait de l'éloquence judiciaire. Quant à Bruce W. Frier¹⁵ qui comparait le catalogue prosopographique à une liste de blanchisserie, qui me reprochait, entre autres choses, de prendre le rituel pour la réalité et qui s'étonnait que j'eus retenu tous les orateurs et de ne pas avoir choisi les vrais *patroni* (selon quel critère ?), il était évident qu'il n'avait pas compris la démarche ou voulu la comprendre.

Par la suite, ce livre fit son chemin. Il est difficile d'évaluer la réception dont il bénéficia à la fois parce que les références à son utilisation n'étaient pas toujours explicites et surtout parce qu'elles étaient partielles. Mais il participa et, sans doute aussi, contribua à un certain renouvellement des études sur l'art oratoire à la fin de la République romaine et notamment sur les conditions de son exercice d'une part et plus généralement, d'autre part, sur les comportements politiques qui qualifiaient les membres de l'aristocratie romains et assuraient la légitimité de sa domination. Je citerai donc les principaux ouvrages qui après sa publication portèrent sur les thèmes qui y étaient traités.

D'un pays à l'autre, ou plutôt d'une tradition historiographique à l'autre, cependant les modalités de son intégration dans le champ de la réflexion scientifique et les développements de la pensée furent différentes.

¹² *ZRG*, 113, 1996, p. 563-572.

¹³ Berkeley-Los Angeles-London, 1995, p. IX ; XIII-XIV.

¹⁴ *JRS*, 84, 1994, p. 212-213.

¹⁵ *CPh*, 89, 3, 1994, p. 290-293.

En France où les études sur l'éloquence étaient bien présentes mais n'étaient le fait que d'un nombre relativement réduit de chercheurs, je soulignerai l'importance des travaux de Charles Guérin¹⁶ qui s'engagea notamment dans une étude approfondie des comportements oratoires particulièrement judiciaires en insistant sur les modes de théorisation et de construction de la figure publique de l'orateur et du témoin. En Italie, deux auteurs contribuèrent grandement à ce renouvellement des études. Emanuele Narducci¹⁷ remplaça la personne et l'œuvre de Cicéron dans son environnement social et culturel par plusieurs ouvrages qu'il lui consacra. D'une façon plus générale, Alberto Cavarzere¹⁸ mettait en place une réflexion à la fois informée et précise sur l'éloquence qui remplaçait dans leur contexte les pratiques et les théories. Il faudrait ajouter, puisque ce livre portait aussi sur les procédures judiciaires, les apports des juristes italiens sur le droit criminel¹⁹. Leurs études prolongeaient, précisaient, discutaient ou corrigeaient certaines analyses du patronat judiciaire.

En Allemagne, ce livre rejoignit le courant historiographique qui, dans la postérité de Christian Meier, renouvelait la conception que l'on avait de la République romaine, en analysant les comportements civiques qui en dessinaient le fonctionnement. L'étude des conduites en matière judiciaire s'insérait dans celle, plus générale, de l'éthique aristocratique et participait à la définition d'une culture politique particulière. Il faut principalement citer ici les travaux d'Egon Flaig sur la sémantique des comportements publics²⁰, de Karl-Joachim Hölkeskamp sur l'ensemble des règles de conduite qui déterminaient la culture politique²¹ et de Martin Jehne sur les

¹⁶ Persona, *L'élaboration d'une notion rhétorique au I^{er} siècle av. J.-C.*, vol. I et II, Paris, 2009-2011 ; *La voix de la vérité, témoin et témoignage dans les tribunaux romains du I^{er} siècle avant J.-C.*, Paris, 2015.

¹⁷ V. en part., *Modelli etici e società, Un'idea di Cicerone*, Pise, 1989 ; *Cicerone e l'eloquenza romana, Retorica e progetto culturale*, Rome-Bari, 1997.

¹⁸ V. en part. *Oratoria a Roma, storia di un genere pragmatico*, Rome, 2000 ; *Gli arcani dell'oratore, alcuni appunti sull'actio dei Romani*, Rome-Padoue, 2011.

¹⁹ V. en part. B. Santalucia (éd.), *La repressione criminale nella Roma repubblicana fra norma e persuasione*, Pavie, 2009.

²⁰ V. en part., *Ritualisierte Politik, Zeichen, Gesten und Herrschaft im alten Rom*, Göttingen, 2003.

²¹ V. en part., ses articles réunis dans *Senatus Populusque Romanus, Die politische Kultur der Republik – Dimensionen und Deutungen*, Göttingen, 2004 ; *Libera res publica, die politische Kultur des antiken Rom – Positionen*

relations entre aristocratie et peuple et la construction d'un horizon commun de référence²² en leur ajoutant le livre de Francisco Pina Polo²³ sur l'éloquence dans les assemblées.

Dans les pays anglo-saxons enfin, ce livre trouva une place qu'en fin de compte j'ai du mal à évaluer. À partir du milieu des années 1990, les travaux sur la justice à la fin de la République, sur l'organisation des tribunaux, sur l'éloquence judiciaire ou politique, sur Cicéron en particulier, se multiplièrent. Les discours étaient remis dans leur contexte événementiel et social. Les règles d'intervention dans le champ politique, de conduite de carrières étaient explorées. On s'intéressait aux modes de communication qui permettaient le fonctionnement des institutions, à la *contio* en particulier. Comme par ailleurs, une polémique était née entre les auteurs allemands que j'ai cités ci-dessus et un autre savant britannique Fergus Millar sur le fait de savoir si Rome était ou non une démocratie, ces derniers points prenaient une importance particulière.

Quelle fut alors, dans ce contexte, la contribution qu'apporta le *patronat judiciaire*? Ce livre était souvent cité dans la bibliographie générale qui occupait la dernière partie d'un ouvrage. Il était donc connu et il est possible (probable ?) qu'il ait joué un rôle dans cet intérêt renouvelé qui aboutissait finalement à étudier sérieusement les contextes d'énonciation. Certaines analyses étaient retenues, généralement les plus positives, celles notamment qui portaient sur la formation, les relations de patronat, les rapports entre les types de conduite oratoire et les positions sociales. Mais souvent sans qu'il y fût fait véritablement référence²⁴.

und Perspektiven, Göttingen, 2017 et surtout *Reconstruire une République, La « culture politique » de la Rome antique et la recherche des dernières décennies* (trad. française de *Rekonstruktionen einer Republik*, 2004), Nantes, 2008, qui offre un exposé complet de cette tendance historiographique.

²² V. en part. les recueil de contributions qu'il a réunies sous le titre *Demokratie in Rom ?, Die Rolle des Volkes in der Politik der römischen Republik, Hist. Einzelschrift*. 96, Stuttgart, 1995 et, avec Chr. Lundgreen, *Gemeinsinn u. Gemeinwohl in der römischen Antike*, Stuttgart, 2013.

²³ *Contra arma verbis, der Redner vor dem Volk in der späten römischen Republik*, Stuttgart, 1996.

²⁴ L'ignorance volontaire atteint son point culminant dans ces manuels dits *Companions* conçus de telle sorte que toute la recherche scientifique qui n'est pas produite en anglais est écartée de la bibliographie et considérée comme nulle. V. en part. W. Dominik et J. Hall (éd.), *A Companion to Roman Rhetoric*, Chichester, 2010 où la contribution de M.C. Alexander est un modèle

Le nombre des publications qui allaient dans ce sens est malgré tout impressionnant. Je retiendrai surtout les auteurs suivants qui ont fait progresser l'analyse²⁵. Leanne Bablitz qui a repris la question de l'espace du procès, de la disposition des parties et de l'effet de ces données sur les comportements oratoires²⁶, John Anthony Crook qui a élargi l'analyse aux pratiques d'assistance judiciaires connues sous l'Empire et tout particulièrement en Égypte²⁷, Anthony Corbeill qui dans une recherche plus générale sur le rire a étudié aussi sa place dans les pratiques oratoires²⁸, John Dugan qui a étudié de près le cas de Cicéron²⁹, Elaine Fantham qui replaçait l'œuvre de ce dernier dans son contexte historique et faisait apparaître l'économie d'ensemble de l'emploi de l'éloquence³⁰, Robert Morstein-Marx qui étudiait les conditions et les formes de l'éloquence mise en œuvre dans les assemblées populaires³¹, Andrew M. Riggsby qui rendait compte de certains discours de Cicéron en les replaçant dans leur contexte juridique et sociétal³², Catherine Steel³³ qui a notamment étudié des situations particulières d'éloquence liées à la domination impériale romaine

du genre. Pour une revendication assumée, v. M.H. Crawford, *Reconstructing what Roman republic ?*, dans *BICS*, 54, 2, 2011, p. 105-114.

²⁵ On pourrait ajouter les listes au demeurant utiles de procès dressées par M.C. Alexander, *Trials in the Later Roman Republic, 149 BC to 50 BC*, Toronto, 1990, des ouvrages généraux mais superficiels comme celui de Jill Harries, *Law and Crime in the Roman World*, Cambridge, 2007 et des publications collectives mais dont les articles ne concernent que partiellement le sujet : J. Powell et J. Paterson ed., *Cicero, the advocate*, Oxford, 2004 ; C. Steel et H. Van der Blom, *Community and Communication, Oratory and Politics in Republican Rome*, Oxford, 2013 ; Chr. Gay, A. Balbo, R. Marshall, C. Steel (éd.), *Reading Republican Oratory, Reconstructions, Contexts, Receptions*, Oxford, 2018, dont les contributions portent aussi bien sur la transmission des textes que sur le genre dans l'éloquence républicaine.

²⁶ *Actors and Audience in the Roman Courtroom*, Londres et New York, 2007.

²⁷ *Legal Advocacy in the Roman World*, Londres, 1995.

²⁸ V. en part. *Controlling Laughter, Political Humor in the Late Roman Republic*, Princeton, 1996.

²⁹ *Making a New Man, Ciceronian Self-Fashioning in the Rhetorical Works*, Oxford, 2005.

³⁰ V. en part. *The Roman World of Cicero's De Oratore*, Oxford, 2004.

³¹ *Mass Oratory and Political Power in the Late Roman Republic*, Cambridge, 2004.

³² *Crime and Community in Ciceronian Rome*, Austin, 1999.

³³ *Cicero, Rhetoric and Empire*, Oxford, 2001 ; *Reading Cicero : Genre and*

avant de s'intéresser à des questions plus générales, et Henriette Van der Blom qui a repris récemment la question de la place de l'éloquence dans la conduite d'une carrière³⁴.

La réussite d'un livre est de se fondre dans la masse de ses prédécesseurs et de disparaître dans les conceptions partagées auxquelles il a pu contribuer. Sa plus belle destinée est ainsi de s'effacer dans une pensée commune. Vingt ans plus tard, cette lente absorption semble bien entamée. Ce sera au lecteur de le vérifier et d'évaluer la place qui fut la sienne.

Performance in Late Republican Rome, Londres, 2005 ; *Roman Oratory*, Cambridge, 2006.

³⁴ V. en part. *Oratory and Political Career in the Late Roman Republic*, Cambridge, 2016.